



## Bulletin d'informations

---

Mars 2022

### **COVID 19 :**

**Pass vaccinal :** À partir du 14 mars, la présentation du « pass vaccinal » sera suspendue dans tous les endroits où elle était exigée (lieux de loisirs et de culture, activités de restauration commerciales, foires et salons professionnels...). Après le 14 mars, le « pass sanitaire » restera toutefois en vigueur dans les établissements de santé, les maisons de retraites, les établissements accueillant des personnes en situation de handicap.

**Allègements des mesures sanitaires :** Dès le 14 mars, le port du masque en intérieur ne sera plus obligatoire. Tous les lieux sont concernés, sauf les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé.

### **Place du Coustou :**

La municipalité a décidé d'ouvrir l'espace jeux pour les vacances de février en phase test. Toutefois, l'espace n'étant pas totalement aménagé, le site sera à nouveau fermé pour quelques semaines de façon à aller jusqu'au bout du projet. D'ici le 15 avril prochain, des agrès extérieurs réservés aux adultes et une table de ping-pong viendront agrémenter les autres espaces de cette place. Nous sommes confrontés à de longs retards de livraison. Certains jeux de la Place d'Artiguelongue seront également déplacés. Nous avons pu constater une importante fréquentation de cet endroit et nous pensons que ce dernier deviendra un lieu important de notre cœur de village.

### **Ecole :**

Chaque classe et la cantine sont désormais dotées de capteurs CO2 depuis la rentrée de février. Nous avons profité d'une aide de l'Éducation Nationale pour les financer.

Les enfants vont pouvoir enlever leur masque pendant le temps de la récréation : un semblant de retour à la vie normale....

### **Salle omnisports :**

Désormais, la cuisine sera séparée de l'espace sportif et festif par des volets roulants, dans le cadre d'une maîtrise de nos fluides. La commune, tout comme les particuliers, est confrontée à la hausse des tarifs de gaz et d'électricité. Il nous faut donc travailler sur toutes les économies d'énergies possibles.

### **URGENCE UKRAINE**

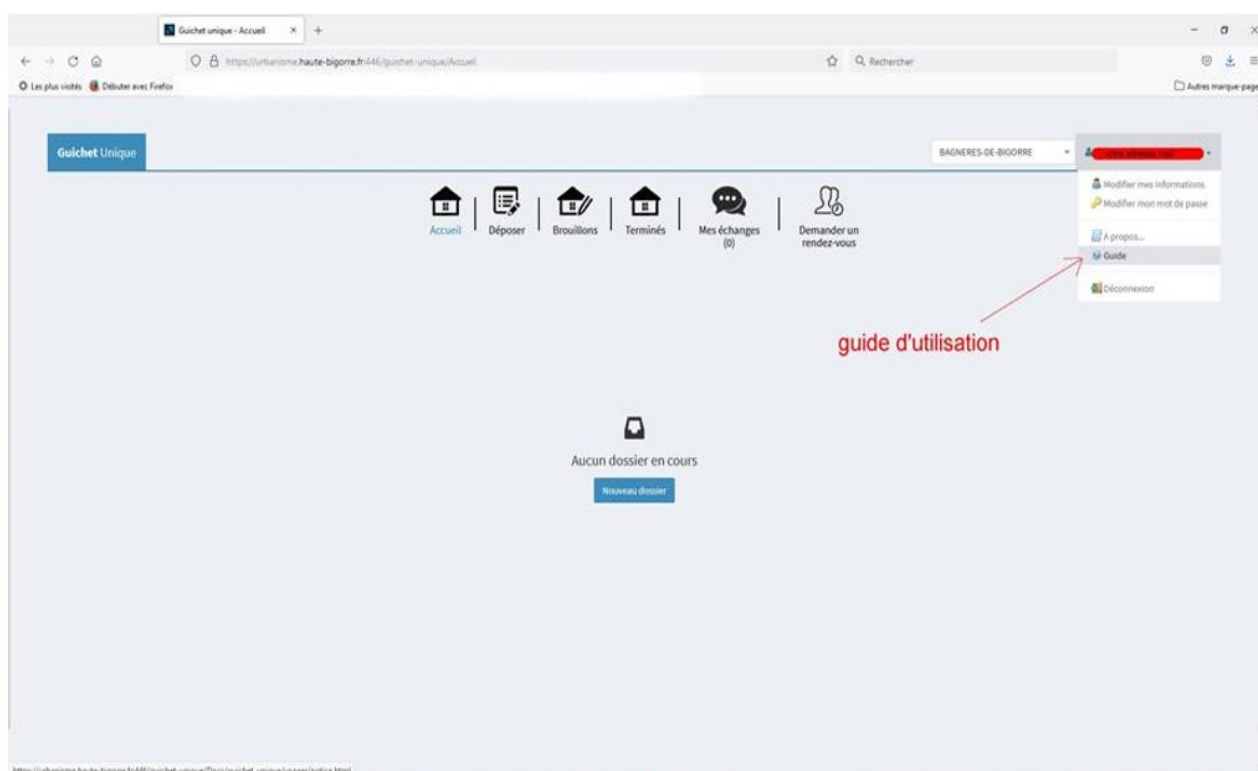
La municipalité s'associe à l'association des Maires de France pour l'organisation d'une collecte. Vous pouvez déposer vos dons (sacs de couchage, lits de camp, couvertures de survie, matériel électrique (rallonges, projecteurs et lumières), gels et savon corps, dentifrices, brosses à dents, médicaments non

périmés, rasoirs, mousse à raser, serviettes hygiéniques, lait maternisé et couches, gants à usage unique, masques, matériel de suture, blouse médicale, bandages élastiques, garrots, lecteur de glycémie, pansements, solutions antiseptiques) (**PAS DE VÊTEMENTS SVP**) à l'agence postale communale tous les matins (sauf mercredi) de 8h45 à 11h45. Vous pouvez aussi déposer vos soutiens financiers libellés à l'organisation de votre choix à la mairie. Merci pour votre générosité !

## Urbanisme :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Pour cela, il vous suffit de copier le lien **<https://urbanisme.haute-bigorre.fr:446/guichet-unique>**, créer votre compte et suivre les indications ou vous reporter au guide que vous trouverez comme indiqué sur cette image.



Nous profitons de ce numéro pour vous rappeler que pour tous les travaux que vous effectuez à votre domicile, il convient **obligatoirement** de prendre contact avec la mairie pour vous renseigner sur les formalités à accomplir, **En effet, en fonction de vos projets, soit vous n'avez aucune autorisation d'urbanisme à obtenir, soit vous devez simplement faire une Déclaration Préalable (DP), soit déposer un permis de construire.**

## Point sur les élections

L'élection du président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés. En raison d'une refonte électorale, de nouvelles cartes seront distribuées avant le 10/04/2022.

**Rappel utile pour voter, il faut obligatoirement un justificatif d'identité.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Comment faire la procuration ? Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

- En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.
- Avec le formulaire disponible sur internet . Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ).
- Avec le formulaire (Cerfa n° 12668\*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport... ).

**Attention** : pour établir la procuration, vous devez renseigner le numéro national d'électeur et la date de naissance de la personne à qui vous donnez procuration (mandataire). Si vous faites une demande par formulaire Cerfa, vous devez également renseigner votre propre numéro national d'électeur. Ce numéro est présent sur votre carte électorale, il peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur Service-Public.fr.

**À savoir** : pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France. Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel. Une simple attestation sur l'honneur doit être présentée. Aucun certificat médical ou autre justificatif écrit n'est exigé.

### **Territoire Engagé pour la Nature**

Après la reconnaissance régionale TEN en décembre 2020, l'engagement de la commune pour préserver et favoriser la biodiversité se poursuit avec les trois actions validées : réaliser un inventaire paysager, des habitats, de la faune et de la flore du territoire ; favoriser la participation citoyenne à la biodiversité ; éduquer à la nature pour les générations futures.

Afin de nous aider dans cette démarche, Océane, service civique, a été engagée pour recenser les richesses de notre village. La Nature, la Biodiversité devant être l'affaire de tous ; nous faisons appel aux passionnés et aux curieux de toutes générations pour nous rejoindre.

Apporter et partager vos connaissances et vos compétences, connaître telle plante ou tel animal, vous pouvez nous contacter et poser vos questions sur l'adresse mail dédiée au TEN « nature.mairiepouzac@yahoo.fr » ou à la boîte aux lettres au foyer communal.

Afin de se présenter, nous vous proposons de nous retrouver le **jeudi 17 mars à 18h30 à la salle des associations**. Cette réunion permettra d'échanger, de prendre part à cette aventure et de lancer un collectif participatif « Nature, Biodiversité, tous concernés ».

A très bientôt et en attendant, n'oubliez pas d'ouvrir l'œil sur la beauté qui nous entoure ! D'avance, nous vous remercions de votre participation.

### **L'école et « vigie-nature »**

Les enseignants de l'école de Pouzac ont rencontré Océane, service civique, et Jean-Luc, référent TEN. Ils se sont engagés dans un programme de sciences participatives « Vigie Nature » adaptées à chaque classe, l'animation sera assurée par Océane :

- « Les escargots » pour la petite section maternelle (classe de Sandrine)
- « Les vers de terre » pour la moyenne et la grande section (classe de Carole)
- « Les plantes sauvages de ma rue » pour le cours préparatoire (classe de Laurence)
- « Les insectes » pour les cours élémentaires (classe de Marie)
- « Les oiseaux du jardin » pour les cours moyens (classe de Marie-Pascale)

**Nota Bene** : l'herbe ne sera pas coupée pendant quelques temps au centre bourg dans le cadre de ces projets. Merci de votre compréhension !

### **Tour de la Haute-Bigorre**

Une information importante : le 6<sup>ème</sup> Tour de Haute-Bigorre organisé par l'ACBB se déroulera le dimanche 17 avril 2022. Le matin, course contre la montre qui empruntera la RD8. Départ rond-point de Dumoret, demi-tour à Ordizan et retour au rond-point de Dumoret.

L'après-midi, course en ligne toujours sur la RD8. Départ (15 h 00) et arrivée Place du Foirail.

A cette occasion, la RD8 sera **privatisée** durant toute la course. Prenez vos précautions ... et soyez prudents !

### **31ème édition du Tour Auto**

Le Tour Auto revient pour une 31<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 25 au 30 avril. Les 230 équipages annoncés rejoindront la principauté d'Andorre en cinq étapes, dont la dernière nous concerne puisque les équipages rallieront l'Andorre depuis PAU en traversant notre département. En 2022, le rallye historique mettra à l'honneur la Ferrari 365 GTB/4 « Daytona ». Les autos ayant participé aux premières éditions d'après-guerre, entre 1951 et 1954, seront également mises sur le devant de la scène, parmi lesquelles des barquettes Gordini, Delahaye 235, Fiat 8V ou encore Jaguar Type C. Les véhicules emprunteront la RD8 route d'Ordizan dans la matinée du 30/04/2022, qui sera le théâtre de leur passage.

### **Coupe de bois CHIROULET**

Afin d'anticiper la future coupe de bois au Chiroulet (hêtre), les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à secrétariat de la mairie (05 62 95 06 08) avant le 8 avril 2022 (1 seul lot par foyer).

### **Cérémonie du 19 mars 1962**

La journée nationale pour la célébration du soixantième anniversaire du "Cessez-le-feu en Algérie" se tiendra le samedi 19 mars 2022, à partir de 15h45 devant le Monument aux Morts, suivie d'un moment de recueillement sur la tombe de Michel Lalanne. Un moment de convivialité aura lieu à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes.